



Noyant, le 16 Mai 2023

La Principale

Aux parents d'élèves de 6^e, 5^e et 4^e

Objet : Réinscription de votre enfant pour 2023/2024.



Madame, Monsieur,

Afin de procéder à la réinscription de votre enfant à la rentrée 2023-2024, je vous demande de vérifier les documents joints. Si vous constatez une erreur ou un changement dans votre situation, merci de bien vouloir la corriger en rouge. Soyez vigilant sur les N° de téléphone, le courriel et le régime de demi-pension.

Documents à vérifier et à remettre au Professeur Principal de votre enfant ou dans la boîte aux lettres du collège pour le : **13 Juin au plus tard** :

- **Fiche synthèse** pour le secrétariat
- Fiche d'urgence à fournir chaque année pour l'infirmerie.
- Fiche intendance accompagnée d'un RIB (Relevé d'identité Bancaire) à fournir chaque année pour l'intendance, en cas de remboursement d'un trop-perçu.
- En cas de divorce en 2022 ou 2023 : fournir une copie du jugement de divorce.
- En cas de séparation : fournir une attestation CAF précisant les noms et prénoms des enfants à charge.

Collège Porte d'Anjou

21, route de Genneteil
NOYANT
49490 NOYANT-VILLAGES

Dossier suivi par
Valérie ZIPPOR

Nos Réf. : VZ/NM/N°2023.

Tél. : 02-41-89-51-64
Fax : 02-41-89-60-37
E-mail : ce.0491766d@ac-nantes.fr

Fournitures scolaires : vous trouverez sur le site du collège Porte d'Anjou <https://porte-anjou.anjou.e-lyco.fr/> la liste des fournitures scolaires pour la rentrée prochaine.

En ce qui concerne le transport scolaire : Pour bénéficier du **transport scolaire à la rentrée**, **l'inscription en ligne sur <https://aleop.paysdelaloire.fr> est obligatoire pour tous les élèves** (pas de reconduction automatique).

A la rentrée vous aurez à fournir :

- Une attestation d'assurance scolaire : dans le cadre des activités facultatives organisées par le collège (voyages, sorties, Association Sportive) l'assurance est obligatoire tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle accidents corporels). Attestation à remettre au professeur principal de votre enfant **avant le 20 septembre**.
- **Je vous rappelle qu'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)** valide est obligatoire pour les épreuves du DNB et de l'ASSR1 (5^{ème}) et ASSR2 (3^{ème}).

Rentrée de tous les élèves le Lundi 04 Septembre 2023 à 8h10.

Organisation de la journée :

- 8h10 à 11h17 (M1 à M3) les élèves seront avec leur professeur principal
- Après-midi activités « Cohésion de classe ».

Prévoir pour le jour de la rentrée : - Un cartable ou sac pour ramener les manuels scolaires,
- Une trousse avec des crayons,
- Un cahier de textes ou un agenda
- Une tenue de sport et des chaussures de sport.

Je reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

La Principale,
V. ZIPPOR